

Certification HAS

pour vous informer sur les résultats de la visite V2 (novembre 2009)

La certification mise en œuvre par la Haute Autorité de Santé est une procédure d'évaluation externe sur la base d'un référentiel élaboré par la HAS. Elle mesure le niveau de satisfaction à ces exigences par l'établissement. Elle est obligatoire et intervient périodiquement tous les 4 ans.

⇒ Niveau de décision = **Certification sans recommandation**

Prise en charge de la douleur 7,85 /10

Moyenne nationale : 7,79
Niveau : ●

Continuité/ Organisation des soins 8,47 /10

Moyenne nationale : 8,19
Niveau : ●

Prise en charge de la fin de vie 9,24 /10

Moyenne nationale : 8,55
Niveau : ●

Respect des droits du patient 8,05 /10

Moyenne nationale : 8,09
Niveau : ●

Hôtellerie et Restauration 8,52 /10

Moyenne nationale : 8,08
Niveau : ●

Hygiène / Stérilisation 8,39 /10

Moyenne nationale : 8,39
Niveau : ●

Circuit du médicament 6,84 /10

Moyenne nationale : 7,96
Niveau : ●
⇒ La clinique s'est engagée à poursuivre les efforts à réaliser en matière de conditions de prescription, de dispensation et d'administration des médicaments

Evaluation des pratiques 7,15 /10

Moyenne nationale : 7,69
Niveau : ●

Prévention des risques 8,71 /10

Moyenne nationale : 7,97
Niveau : ●
⇒ La clinique s'est engagée à poursuivre la dynamique pour assurer une identification fiable et unique du patient

Management 8,42 /10

Moyenne nationale : 8,08
Niveau : ●

- L'établissement fonctionne très bien sur ce critère
- L'établissement est invité à s'améliorer sur ce critère
- L'établissement doit s'améliorer sur ce critère
- L'établissement doit impérativement s'améliorer sur ce critère